



A Carcassonne, le 9 octobre 2020

## **Point de situation COVID-19 dans l'Aude** **Semaine du 5 octobre 2020**

### ➤ **Situation sanitaire**

Dans l'Aude, la situation sanitaire s'est progressivement dégradée au cours de l'été : le taux d'incidence a dépassé le seuil de vigilance le 17 août (10,5 pour 100 000 habitants), et le seuil d'alerte de 50 a été franchi le 9 septembre dernier.

Logiquement, l'Aude a été classée en zone de circulation active du virus le 12 septembre 2020, puis classé en zone d'alerte (premier niveau) le 23 septembre dernier. Cette progression se traduit par un nombre de contaminations et de cas contacts en nette augmentation depuis la fin août : on est ainsi passé d'une vingtaine de cas par jour fin août à une quarantaine de cas par jour fin septembre.

Le taux d'incidence, qui oscille d'un jour sur l'autre parfois à la hausse, parfois à la baisse, continue cependant à **augmenter régulièrement** : de 65,5 la semaine dernière, on est passé ce jour à **73,2**. Le taux de positivité est de **5,5 %**, contre 5,3 % la semaine dernière. Avec le Gard, l'Hérault et le Tarn, l'Aude est le département où le taux d'incidence augmente le plus par rapport à la semaine dernière.

Au niveau régional, le taux d'incidence reste équivalent à celui de la semaine dernière, aux alentours de 120 pour 100 000 habitants, et le taux de positivité régional s'élève à 8,9 %.

### ➤ **Les 20-30 ans toujours très concernés par les contaminations**

Les indicateurs sanitaires chez les 20-30 ans, déjà nettement plus élevés que la moyenne départementale, continuent malheureusement de se dégrader. Alors que la semaine dernière le taux d'incidence des 20-30 ans était de 139,4 et le taux de positivité de 6,7 %, le taux d'incidence de cette tranche d'âge s'élève en cette fin de semaine à **243,6** et le taux de positivité à **8,9 %**.

Les 20-30 ans représentent à eux seuls **un quart des cas positifs détectés** par PCR cette semaine.

Pour répondre à ce phénomène, la préfecture de l'Aude organisera la semaine prochaine une action de communication auprès des jeunes sportifs notamment, afin de les convaincre de la nécessité de respecter les mesures barrières en toutes circonstances, y compris lors des moments conviviaux. En cas de poursuite de cette hausse marquée chez les jeunes malgré ce travail de pédagogie, la préfète de l'Aude envisage de prendre des mesures plus restrictives visant certains lieux ou activités.

### ➤ **Situation des hôpitaux**

On dénombre actuellement **9 hospitalisations dont 2 en réanimation**.

Les hôpitaux ne sont toujours pas sous tension, et le nombre de passages aux urgences comme le nombre d'appels au centre 15/18/112 restent contenus.

Après un nouveau décès d'une personne âgée de plus de 90 ans en début de semaine, le bilan du nombre de décès liés au Covid sur le département de l'Aude **s'établit désormais à 62**.

## ➤ **Campagnes de dépistage : un nombre de tests encore en augmentation cette semaine**

L'Aude possède de très bonnes capacités de dépistage, les résultats de ces tests sont délivrés très rapidement, en 24 à 48h maximum.

De 400 tests/semaine à la mi-août, on est passé à 5 400 tests la semaine dernière. Sur les 7 derniers jours, ce sont **6 400 tests** qui ont été réalisés, soit une augmentation de +18 %.

Depuis le 11 mai, ce sont **1 700 cas positifs et 4 800 cas contacts** qui ont été enregistrés par les services de la CPAM. Sur la seule dernière semaine, ce sont 280 nouveaux cas positifs qui ont été détectés, avec un nombre de cas contacts en augmentation. Depuis les 2 derniers jours, ce sont même plus de 80 nouveaux cas qui ont été détectés chaque jour, générant chaque jour environ 200 cas contacts.

## ➤ **Établissements scolaires**

Aucune fermeture administrative d'écoles ou de classes n'a été prononcée jusqu'à ce jour.

**27 nouveaux cas** ont été détectés cette semaine (20 élèves et 7 personnels), ce qui porte le nombre total de cas détectés dans les écoles depuis la rentrée à presque **une centaine**.

## ➤ **Rappel des mesures applicables : pas de changement**

### **Textes réglementaires nationaux**

10/07 : loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire : texte fondateur de toutes les mesures jusqu'au 30 octobre 2020
11/07 : décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé
12/09 : décret n°2020-1128 du 12 septembre 2020 classant l'Aude en Zone de circulation active du virus (ZCA) : le placement « un siège sur deux » devient obligatoire dans les ERP

### **Textes réglementaires départementaux**

31/08 : Arrêté préfectoral rendant le port du masque obligatoire pour les antennes des universités de Perpignan et de Montpellier
16/09 : Arrêté préfectoral prolongeant le port du masque obligatoire jusqu'au 30 octobre dans les cas suivants : à la Cité médiévale à Carcassonne, sur les marchés, brocantes et autres vide-greniers, et lors des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique
28/09 : Arrêté préfectoral interdisant les rassemblements festifs de plus de 30 personnes dans les ERP.

La prise éventuelle d'arrêtés complémentaires interviendra en fonction de l'évolution de la situation sanitaire mais aussi du respect des mesures, constaté sur le terrain. Les décisions préfectorales se veulent les plus réactives et proportionnées possibles à la situation sanitaire.

## ➤ **Contrôles**

Des contrôles sont réalisés chaque semaine dans différents établissements (commerces, débits de boissons, restaurants, mais aussi activités sportives...). On note globalement un bon respect des mesures, avec une centaine de 100 PV établis et une dizaine de procédures de mises en demeure sur différents établissements.